

vivre à l'intérieur du cadre de la production. Nous voulons que plus de producteurs puissent concurrencer et vivre selon le fruit de leurs efforts.

M. Rose: Qu'arrive-t-il lorsqu'ils deviennent plus gros?

M. Rondeau: Aujourd'hui, nous ne reconnaissons pas le mérite des petits producteurs; nous les étouffons parce qu'ils n'ont pas les ressources financières leur permettant de supporter ces inventaires et concurrencer les gros.

Monsieur le président, selon le concept créditiste, les crédits nouveaux avancés à la production finie seront remboursés par la consommation, par la vente . . .

M. Rose: Nous serons tous de gros producteurs, comme le premier ministre Bennett!

M. Rondeau: Or, monsieur le président, nous sommes en faveur de la concurrence et de l'entreprise privée, mais non pas pour l'entreprise libre . . .

Monsieur le président, les créditistes ont une solution à offrir dans le domaine de la finance, parce qu'ils ont mis le doigt sur le problème. Sans devenir des socialistes, nous sommes en faveur de l'entreprise privée, nous voulons respecter le petit producteur et nous offrons une solution aux problèmes financiers du petit producteur d'aujourd'hui. Nous offrons une solution au financement, tant du capital public que de l'entreprise privée et des inventaires, qui permettraient aux producteurs de vivre dans un système d'entreprise privée.

[Traduction]

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu ce soir certains de nos collègues des deux autres partis d'opposition, je me demande comment nous pouvons être surpassés en nombre lorsqu'il s'agit de la situation agricole, soit au Québec, soit en Colombie-Britannique ou ailleurs.

Le crédit agricole fait naturellement et nécessairement partie d'une politique agricole. Personne n'a contesté cela depuis le commencement du débat. La question qui se pose en réalité est celle-ci: à quelles fins le crédit agricole sera-t-il appliqué et utilisé. C'est bien beau de dire que la capacité d'emprunt sera portée à \$100,000, mais si cela signifie que le cultivateur devra payer un intérêt de \$7,000 ou \$8,000 par an, alors qu'il exploite une ou deux sections de terre qui lui rapportent seulement \$7,000 ou \$8,000 par an, pour citer le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), c'est la voie de la faillite.

• (2120)

Si les politiques de notre gouvernement, ou d'un autre gouvernement, ne prévoient rien d'autre que le crédit agricole, nous continuerons dans la voie qu'ont choisie délibérément le gouvernement actuel et le gouvernement conservateur qui le précédait, de réduire la population rurale du Canada. Si les revenus agricoles ne sont pas suffisamment élevés pour assumer le coût de l'intérêt et rembourser le capital, les agriculteurs ne seront pas seulement acculés à la faillite; à moins que les coûts agricoles ne soient également comprimés, l'état coûts-prix permettra au gouvernement d'atteindre son objectif, à savoir de supprimer les agriculteurs. C'est sans aucun doute le but que poursuit le gouvernement actuel, car son habitude a été de vider les campagnes canadiennes.

Le gouvernement dit que sa politique vise à créer une industrie agricole viable. Les agriculteurs peuvent avoir un meilleur rendement, déclare le gouvernement, s'ils sont moins nombreux dans la ferme. S'il y a moins de person-

nes qui travaillent à la ferme, il faut bien entendu dépeupler les villes et les villages. C'est le risque que notre gouvernement est prêt à courir, au nom de ce qu'il appelle le rendement. Afin de susciter cette efficacité, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) est prêt à accorder aux cultivateurs un crédit de 100,000 dollars. S'ils vivent assez longtemps pour le rembourser, tant mieux. Sinon, le gouvernement le défalquera et sera débarrassé d'un autre cultivateur.

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Lang)—et que le bon Dieu continue de nous protéger—et celui de l'Agriculture ont tous deux rejeté à maintes reprises les recommandations de la Commission de planification de l'agriculture. Ils ont maintes fois déclaré qu'il ne s'agissait pas de la politique du gouvernement, mais seulement d'un rapport. Toutefois, tous les projets de loi que les ministres ont présentés à la Chambre depuis le dépôt de ce rapport ont été préparés de façon à mettre en pratique les recommandations et conclusions de cette commission.

De nouveau nous avons une entourloupette dans ce bill. En vertu de l'article 1 le ministre de l'Agriculture aborde la question par une entourloupette. Il devra présenter une législation détaillant son prétendu programme de remise en valeur des petites exploitations agricoles. S'il obtient ce qu'il veut dans ce bill, il autorisera le gouverneur en conseil à appliquer le programme sans que la Chambre ou une organisation agricole l'ait jamais vu auparavant.

Une voix: Pourquoi ne vous taisez-vous donc pas?

M. Benjamin: Si les honorables députés derrière les rideaux doivent commencer à me harceler, peut-être pourraient-ils sortir de derrière les rideaux et le faire ouvertement. L'autre petite entourloupette que le ministre de l'Agriculture a dans la mesure à l'étude est qu'il pourra à sa manière doubler les services que fournissent maintenant plusieurs des provinces, que ce soit les services de représentation agricole, les services de prêt, les subventions, les emprunts pour diverses formes d'exploitation, telles que l'élevage des porcs et le reste.

Il s'agit là d'une opération de rattrapage de la part du gouvernement fédéral. Il appuie certaines provinces. Je n'attribue pas tout le mérite à la Saskatchewan et au Manitoba. Il y a une ou deux provinces que le gouvernement encourage. Le ministre de l'Agriculture essaie de se rattraper à l'aide de ce programme en pensant ainsi se soustraire à l'obligation de présenter une mesure législative. Un tel programme peut aussi lui servir d'arme contre les autres provinces ou de levier de négociation.

Les remarques du député de Lisgar (M. Murta) qui a cité le Syndicat national des cultivateurs à propos de ce programme m'ont beaucoup intéressé. J'avais entendu il y a quelques semaines le député de Mackenzie (M. Korchinski) demander au ministre chargé de la Commission du blé si, à la suite de la vente de la National Grain Company au syndicat de blé de la Saskatchewan, il ne lui serait pas possible de voir à ce que les wagons couverts et les commandes d'expédition passées à la Federal Grain soient répartis entre les autres sociétés acheteuses de grains.

Des voix: Honte!

M. Benjamin: Le député de Mackenzie se pose donc en ami de la National Grain Company. Lorsque les producteurs indépendants de céréales ont acheté d'autres compagnies privées, je ne me souviens pas qu'un tory ait demandé si leurs commandes et leurs wagons couverts